

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 novembre 2011**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE ZAE LA CROIX (CAMALCE) GIGNAC
CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 novembre 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Mme Florence QUINONERO, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean-Claude MARC, M. Jean Pierre VANLUGGENE -Mme Claudine DELERIS suppléant de Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. François BECKER suppléant de M. Bernard JEREZ, M. Roxanne MARC suppléant de M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Claude CROS suppléant de M. Jean-Pierre BOUDES

Procurations : M. Bernard DOUYSSSET à M. Franck DELPLACE

Excusés : M. Gérard CABELLO, M. Cyrille CADARS

Absents : M. Robert SIEGEL, M. Didier LAMONT

Quorum : 23	Présents : 40	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0	<div style="border: 1px solid red; padding: 5px; margin: 0 auto; width: 150px;">ARRIVÉ LE : - 5 DEC. 2011 SOUS PREFECTURE LODEVE 34</div>
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------	---

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que la reprise du déficit comptable de ce budget annexe au budget principal a déjà été réalisée sur les exercices 2009, 2010 et 2011,

Vu que le capital restant dû sur le prêt contracté pour ce parc d'activités économiques a été transféré sur le budget principal en 2009,

Vu que toutes les dépenses de ce parc d'activités économiques ont été réglées à ce jour et que toutes les recettes liées à ce projet ont été encaissées,

Vu que ce budget annexe se solde par un résultat nul au 31/12/2011,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- De voter la clôture du budget annexe « ZAE La Croix (Camalcé) Gignac » au 31/12/2011 nul.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 535 le
Publication le
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

